



Pas de bébés à la consigne reçu par Aurore Bergé Une écoute attentive mais pas encore de mesure concrète pour assurer la qualité des modes d'accueil

À l'occasion de la journée d'action du 19 octobre, Aurore Bergé, ministre des Solidarités et des Familles a reçu une délégation du collectif **Pas de bébés à la consigne**. La ministre s'est située dans une écoute active et intéressée, prenant au sérieux nos analyses de la situation des modes d'accueil et écoutant attentivement nos propositions et revendications qui font le lien avec les recommandations de l'IGAS et celles de la commission des 1000 premiers jours. Pour autant elle ne s'est engagée sur aucune solution concrète ni n'a annoncé de calendrier.

► Sur les taux d'encadrement :

- Concernant le 1 pour 5 : Madame Bergé nous rejoint sur le principe d'établir un taux unique d'un professionnel pour 5 enfants quel que soit l'âge. Elle se prononce pour une mise en œuvre réelle qui soit effective, ce qui demande de réfléchir à un calendrier. Mais elle ne s'engage pas sur le rythme de ce calendrier ni sur les modalités pour instaurer le 1 pour 5, en particulier quant à son inscription dans la réglementation.
- Concernant la taille restreinte des groupes d'enfants : elle nous rejoint sur le principe mais estime difficile de le mettre en place selon les locaux (architecture) des structures.
- Concernant l'accueil en surnombre : elle n'a pas pris position.

► Sur la formation - qualification :

- Nous avons souligné la nécessité des diplômes/formations diplômantes, et le danger de la VAE inversée. La Ministre a rappelé les rencontres prévues avec les régions pour mettre en adéquation l'offre et la demande selon les territoires.
- Nous avons également insisté sur la nécessité d'améliorer le ratio de professionnels diplômés d'état/qualifiés. Mais Madame Bergé n'a fait aucune annonce dans ce sens.
- Concernant les temps d'analyse des pratiques professionnelles : elle nous rejoint sur le principe d'augmenter les heures mais elle souhaite d'abord obtenir un retour de l'expérimentation des 6h/an et par professionnel (donc ce n'est pas une priorité). Elle s'est montrée assez ferme sur ce point.
- Concernant l'arrêté du 29 juillet : elle attend très bientôt le retour de l'étude qu'elle a demandé pour savoir si le recrutement de personnel non diplômé est très répandu ou pas. Est-ce que cet arrêté est largement utilisé ou pas pour recruter du personnel non formé ? Mais quelle sera sa conclusion ?

► Sur les salaires :

- Pour le privé : une rencontre est prévue rapidement avec les grands groupes au sujet des conventions collectives et des améliorations pour les salariés, sinon ils ne bénéficieraient d'aucune aide financière.
- Pour le public : les augmentations passeraient par le RIFSEEP qui est obligatoire. Le problème c'est que le RIFSEEP est très inégal car les montants varient d'une collectivité à l'autre. Madame Bergé se prononce aussi pour un alignement des statuts sur la catégorie A type et B type mais tout reste à faire avec le ministère de la fonction publique.

La ministre est d'accord pour nous rencontrer de nouveau pour des points d'étape et "construire dans le temps".

Pas de bébés à la consigne appelle les professionnel.les et les parents à poursuivre la mobilisation dont les manifestations du 19 octobre ont illustré la vitalité (un millier à Paris, 450 à Toulouse, 200 à Nantes, 100 à Clermont-Ferrand, Metz ou le Puy-en-Velay...), **pour rétablir la qualité d'accueil des tout-petits.**